



Assemblée générale

Distr.
GENERALE

A/AC.241/41
14 juillet 1995

FRANCAIS
Original : ANGLAIS

COMITE INTERGOUVERNEMENTAL DE NEGOCIATION
CHARGE D'ELABORER UNE CONVENTION INTERNATIONALE
SUR LA LUTTE CONTRE LA DESERTIFICATION DANS
LES PAYS GRAVEMENT TOUCHES PAR LA SECHERESSE ET/OU
PAR LA DESERTIFICATION, EN PARTICULIER EN AFRIQUE
Septième session
Nairobi, 7-18 août 1995
Point 5 de l'ordre du jour

EXAMEN DE LA SITUATION EN CE QUI CONCERNE LES FONDS EXTRABUDGETAIRES

Note du secrétariat

TABLE DES MATIERES

	<u>Page</u>
I. INTRODUCTION	2
II. RESSOURCES DU BUDGET ORDINAIRE	2
III. FONDS D'AFFECTATION SPECIALE	3
IV. FONDS BENEVOLE SPECIAL	6
V. SITUATION DES EFFECTIFS DU SECRETARIAT	7

I. INTRODUCTION

1. Par sa résolution 47/188 du 22 décembre 1992, l'Assemblée générale a créé un Fonds bénévole spécial et un Fonds d'affectation spéciale, tous deux gérés par le chef du secrétariat ad hoc sous l'autorité du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies en vue :

a) de permettre aux pays en développement touchés par la désertification et la sécheresse, en particulier les pays les moins avancés, de participer pleinement et effectivement au processus de négociation; et

b) de compléter les ressources budgétaires limitées disponibles pour financer le processus de négociation.

2. Par la suite, dans sa résolution 49/234 du 23 décembre 1994, l'Assemblée générale a prorogé le mandat de ces deux fonds pour la période intérimaire, et modifié celui du Fonds d'affectation spéciale afin de tenir compte des recommandations du Comité concernant la participation d'organisations non gouvernementales à ses sessions.

3. Le présent document fait le point des contributions annoncées et versées aux deux fonds. De plus, et conformément à la demande du Comité à sa sixième session, il décrit brièvement l'utilisation par le secrétariat des ressources provenant du budget ordinaire de l'ONU au cours de l'exercice biennal 1994-1995.

II. RESSOURCES DU BUDGET ORDINAIRE

4. Les ressources du budget ordinaire sont essentiellement utilisées pour couvrir les dépenses de personnel et les frais de voyage, de communications et de consultants, ainsi que les dépenses normales de fonctionnement comme par exemple les dépenses d'entretien et l'achat de fournitures. On trouvera à l'appendice A le montant total des ressources du secrétariat au titre du budget ordinaire pour l'exercice biennal 1994-1995 par objet de dépense et à l'appendice B les dépenses effectivement engagées jusqu'en mai 1995.

5. Les dépenses au titre du personnel correspondent aux cinq postes de la catégorie des administrateurs et de rang supérieur (un D-2, un D-1, un P-5, un P-4, un P-3) et des quatre postes d'agents des services généraux financés par le budget ordinaire.

6. Une somme de 236 900 dollars a été prévue pour les frais de voyages autorisés des fonctionnaires au cours de l'exercice biennal 1994-1995. La majorité de cette somme a servi à financer la participation de fonctionnaires du secrétariat aux troisième, cinquième et sixième sessions du Comité intergouvernemental de négociation, tenues à New York, Paris et New York, respectivement.

7. Les ressources destinées aux consultants ont principalement été utilisées pour les réunions du Groupe international d'experts de la désertification. Des consultants ont également été engagés en 1995 pour l'organisation et

la promotion de campagnes de sensibilisation et d'information ainsi que pour certaines activités pour lesquelles le secrétariat ne disposait pas de l'expertise nécessaire.

8. A cet égard, le secrétariat a organisé, avec l'aide d'une organisation non gouvernementale internationale expérimentée, "Earth Action", deux campagnes auprès des journalistes et des parlementaires pour un coût total d'environ 54 000 dollars. Ces deux campagnes ont été lancées avant la Journée mondiale de la lutte contre la désertification et la sécheresse afin d'attirer l'attention des journalistes et des parlementaires du monde entier sur le problème de la désertification et sur l'approche novatrice adoptée par la Convention.

III. FONDS D'AFFECTATION SPECIALE

9. L'Assemblée générale a décidé, au paragraphe 13 de sa résolution 47/188, que "le processus de négociation sera financé par prélèvement sur les ressources budgétaires de l'Organisation des Nations Unies, sans nuire aux activités déjà programmées, ainsi que par des contributions volontaires à un fonds d'affectation spéciale créé expressément à cette fin pour la durée des négociations". Elle a également prié instamment "les gouvernements et les organisations régionales d'intégration économique de verser de généreuses contributions au Fonds d'affectation spéciale".

10. L'état des contributions annoncées ou effectuées au Fonds d'affectation spéciale à la date du 30 juin 1995 est présenté à l'appendice C.

11. En mai 1995, le montant total des dépenses enregistrées depuis le début de l'exercice biennal 1994-1995 s'élevait à 2 031 295 dollars. Compte tenu des provisions correspondant aux dépenses d'appui et à la réserve opérationnelle, le Fonds est donc pratiquement épuisé. Les dépenses du Fonds à l'appui des activités du secrétariat sont résumées à l'appendice D.

12. Le secrétariat a établi des contacts et conclu des accords avec plusieurs pays ainsi qu'avec des organismes du système des Nations Unies et des organisations non gouvernementales en vue d'obtenir leur appui aux activités en cours financées par des ressources extrabudgétaires dans les quatre domaines suivants :

- a) Organisation de séminaires nationaux de sensibilisation
- b) Consultations sous-régionales
- c) Information
- d) Application de la Convention au niveau communautaire

Ces activités sont brièvement décrites ci-après.

Organisation de séminaires nationaux de sensibilisation

13. Le secrétariat a facilité l'organisation de séminaires nationaux de sensibilisation à l'application de la Convention et de la résolution sur

les mesures à prendre d'urgence pour l'Afrique. En permettant l'établissement de contacts entre divers partenaires travaillant au niveau national, ces séminaires faciliteront la participation d'institutions ou d'organisations et les inciteront à accorder une plus grande priorité à l'application de la Convention. De plus, les communications présentées et les échanges effectués attireront des acteurs importants de la société civile ainsi que des représentants sur le terrain des organismes donateurs.

14. Le coût d'un séminaire est d'environ 8 000 dollars des Etats-Unis. Le Gouvernement suisse a versé une contribution de 183 500 dollars pour des séminaires nationaux en Afrique, ce qui permettra d'en organiser dans un premier groupe dans 20 pays. Compte tenu du calendrier convenu avec chaque pays, au 31 juillet, des séminaires devraient avoir été organisés, avec le soutien actif des organisations sous-régionales concernées, dans les pays suivants :

Avril	Cap-Vert, Erithrée
Mai	Burkina Faso, Egypte, Mauritanie, Tchad
Juin	Bénin, Ethiopie, Maroc, Niger, Sénégal, Zambie
Juillet	Côte d'Ivoire, Ouganda, Soudan

15. Le secrétariat étudie avec des pays donateurs intéressés les conditions de financement d'autres séminaires en Afrique. Si les ressources disponibles sont suffisantes, l'objectif sera d'en organiser dans tous les pays qui le demandent, en Afrique comme dans d'autres régions.

Consultations sous-régionales

16. Il s'agit de séminaires organisés par une organisation sous-régionale qui assure la coordination avec l'aide du secrétariat. Ces séminaires rassemblent des représentants des gouvernements de la sous-région, des pays donateurs et des organisations intergouvernementales et non gouvernementales concernées, qui examinent les conditions d'application de la Convention et de la résolution sur les mesures à prendre d'urgence pour l'Afrique dans la sous-région. Chaque séminaire est organisé en même temps qu'un atelier qui rassemble les professionnels de la presse de la même sous-région.

17. Ces séminaires et ateliers permettront à tous les participants de mieux connaître la Convention et de formuler clairement une position commune quant à leurs obligations et à leurs rôles respectifs. Ils leur permettront également de s'informer des derniers faits concernant la Convention et de l'impact qu'ils ont eu sur les activités dans la sous-région.

18. Les mandats et les objectifs de ces séminaires sont décrits en détail dans un document préparé par le secrétariat. Ce document a déjà été adressé à certains pays donateurs et peut être obtenu sur demande.

19. Le Gouvernement danois a versé 112 900 dollars des Etats-Unis au Fonds d'affectation spéciale pour l'organisation de consultations sous-régionales en Afrique de l'Est, et le Gouvernement norvégien 142 000 dollars pour les consultations en Afrique australe. Le Gouvernement canadien, pour sa part,

a apporté une aide financière directe au Comité permanent inter-Etats de lutte contre la sécheresse dans le Sahel (CILSS) pour les consultations en Afrique de l'Ouest.

Information

20. Pour répondre à une demande croissante, le secrétariat a lancé la première phase d'un programme d'information axé, pour l'instant, sur la production et la diffusion de documents destinés à faciliter l'application de la Convention. Ces documents fourniront à divers publics, dans une langue facilement compréhensible, des informations objectives et soigneusement équilibrées sur les divers aspects de la Convention. Les groupes visés sont les décideurs nationaux, les praticiens du développement, les dirigeants économiques, les organisations non gouvernementales, les journalistes et le grand public en général.

21. L'objet du programme est de produire des documents uniques en ce sens qu'ils bénéficieront de la crédibilité et de l'autorité que confère l'Organisation des Nations Unies, qu'ils seront réalisés et contrôlés par des experts de premier plan de toutes les disciplines concernées, qu'ils seront présentés de manière attractive et rédigés de façon claire et concise. Ces divers documents, dont certains seront regroupés dans un dossier, sont :

a) Une brochure contenant le texte de la Convention accompagnée d'explications en anglais, français, arabe, espagnol et portugais;

b) Une brochure contenant une version simplifiée du texte de la Convention, publiée dans un premier temps en anglais, français, espagnol et arabe, et ultérieurement dans d'autres langues, y compris celles qui sont le plus largement parlées dans les zones touchées;

c) Dix fiches consacrées aux principaux aspects de la Convention et offrant aux décideurs comme aux autres publics cibles un accès plus facile à des informations de haute qualité, dans un premier temps en français, en anglais et en espagnol;

d) Des diapositives destinées à faciliter les activités en faveur de la ratification et de l'application de la Convention;

e) Une page sur le World Wide Web du réseau Internet contenant des documents du Comité intergouvernemental de négociation ainsi que d'autres documents en rapport avec la Convention.

22. Les brochures ont été présentées officiellement lors de la première célébration de la Journée mondiale de la lutte contre la désertification et la sécheresse. A cette occasion, le secrétariat a également organisé, en coopération avec la International Academy of the Environment, un débat qui a rassemblé 25 experts venant de toutes les régions du monde sur le thème de "La lutte contre la désertification au moyen de nouvelles stratégies énergétiques : Le cas de l'Afrique".

23. Pour lancer son programme d'information, le secrétariat a utilisé l'assistance importante fournie par les Gouvernements suisse et danois ainsi que par le Fonds international de développement agricole (FIDA) et le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE). Le Danemark a versé une contribution au Fonds d'affectation spéciale pour la production du dossier et de la brochure sur la Convention. La Suisse, le FIDA et le PNUE ont quant à eux apporté une aide directe au Center for Our Common Future, organisation non gouvernementale dont le siège se trouve à Genève qui a supervisé la rédaction et la production de la version simplifiée de la Convention. Le Groupe d'information sur les conventions du PNUE a également supervisé et cofinancé la production initiale de la brochure sur la Convention et des notes explicatives en anglais, français et arabe. Il a également permis l'ouverture d'une page consacrée à la désertification sur le World Wide Web.

Application de la Convention au niveau communautaire

24. Le FIDA a accepté de verser 400 000 dollars des Etats-Unis au Fonds d'affectation spéciale. Comme indiqué ci-après, une partie de cette contribution servira à recruter un agent des services généraux. Le solde sera utilisé pour faciliter et coordonner les activités liées à la participation des communautés touchées à l'application de la Convention, et pour encourager les initiatives visant à diffuser des informations à cet égard. Par ailleurs, le secrétariat est en contact avec plusieurs gouvernements et organisations afin d'obtenir le financement nécessaire à la participation d'organisations non gouvernementales aux sessions du Comité.

25. Compte tenu de ce qui précède et de la situation actuelle du Fonds, le Comité pourrait souhaiter demander aux donateurs potentiels de contribuer au Fonds d'affectation spéciale et de donner au secrétaire exécutif de nouvelles indications quant à l'utilisation future des ressources.

IV. FONDS BENEVOLE SPECIAL

26. L'état actuel des engagements et des contributions au Fonds bénévole spécial est présenté à l'appendice E. Les ressources disponibles une fois déduites les provisions pour les dépenses d'appui et la réserve opérationnelle s'élèvent à 255 718 dollars. Elles continueront d'être utilisées prioritairement en faveur des pays les moins avancés touchés par la sécheresse et la désertification. Le secrétariat communiquera, au cours de la session, en tant qu'additif au présent document, la liste des pays dont la participation a été financée par le Fonds.

27. Deux scénarios sont possibles en fonction du niveau des contributions, à savoir la prise en charge des frais de voyage soit d'un représentant d'environ 70 pays en développement touchés à deux réunions du Comité par an, pour un coût annuel de 900 000 dollars, soit, si les contributions sont insuffisantes, d'un représentant des pays les moins avancés, pour un coût annuel de 550 000 dollars.

28. Compte tenu de ce qui précède et de la situation actuelle du Fonds, le Comité pourrait souhaiter demander aux donateurs potentiels de verser des contributions au Fonds bénévole spécial et de donner au secrétaire exécutif de nouvelles indications concernant l'utilisation future des ressources.

V. SITUATION DES EFFECTIFS DU SECRETARIAT

29. La situation des effectifs du secrétariat, telle qu'elle s'établissait en mai 1995, est présentée à l'appendice F. Il n'a pas été tenu compte des consultants ou du personnel temporaire recrutés pour aider le secrétariat pendant les sessions du Comité.

30. Les contrats du personnel recruté au moyen des ressources du Fonds d'affectation spéciale restent des contrats de courte durée en raison des incertitudes quant à leur financement. La prorogation des contrats des six fonctionnaires actuellement financés au moyen de ressources extrabudgétaires dépendra de la réception en temps voulu des contributions.

31. Les informations suivantes ont un rapport avec la situation des effectifs du secrétariat :

a) La FAO a détaché à temps partiel auprès du secrétariat un juriste spécialiste des questions de l'environnement;

b) Le FIDA a approuvé le versement d'une contribution de 400 000 dollars au Fonds d'affectation spéciale, dont une partie doit servir au recrutement d'un agent des services généraux;

c) Le PNUF a réservé 50 000 dollars de sa contribution la plus récente au Fonds d'affectation spéciale pour l'assistance temporaire générale au secrétariat;

d) L'Italie a récemment confirmé qu'elle était prête à détacher pendant un an auprès du secrétariat un administrateur auxiliaire qui travaillera dans le domaine de la presse et de la communication;

e) Un fonctionnaire temporaire a été recruté au moyen des ressources du Fonds d'affectation spéciale pour aider les fonctionnaires de la catégorie des administrateurs dans leur travail quotidien.

32. L'appui administratif au secrétariat est assuré par une unité administrative du Département de la coordination des politiques et du développement durable basée à Genève et composée d'un administrateur et de deux agents des services généraux. Cette unité, qui relève du service administratif du Département situé au Siège de l'Organisation, à New York, sert également de secrétariat intérimaire de la Convention-cadre sur les changements climatiques. Son responsable a été recruté en mai 1995.

33. La charge de travail prévue pour 1995 mettra les moyens dont dispose ce service à rude épreuve, notamment pour ce qui est du suivi et de l'appui financier pour les voyages avant et pendant les sessions du Comité. Ce problème est actuellement examiné en consultation avec le Département de la coordination des politiques et du développement durable et les services administratifs centraux au Siège de l'Organisation.

APPENDICE A

MONTANT TOTAL DES CREDITS ALLOUES AU TITRE DU BUDGET ORDINAIRE
POUR 1994 ET 1995, PAR OBJET DE DEPENSE
(En dollars E.-U.)

OBJET DE DEPENSE		MONTANT TOTAL DES CREDITS ALLOUES 1994-1995	MONTANT TOTAL DES CREDITS ALLOUES 1994 */	MONTANT TOTAL DES CREDITS ALLOUES 1995
010	Postes permanents	1 594 900,00	835 500,00	739 400,00
040	Consultants	904 200,00	537 700,00	366 500,00
050	Heures supplémentaires et sursalaire de nuit	10 300,00	4 900,00	5 400,00
100	Dépenses communes de personnel	511 100,00	277 900,00	233 200,00
113	Indemnités de représentation	1 200,00	600,00	600,00
242	Voyages autorisés des fonctionnaires	236 900,00	123 500,00	113 400,00
434	Location et entretien du matériel électronique	28 500,00	13 600,00	14 900,00
440	Communications	78 100,00	37 400,00	40 700,00
451	Réceptions officielles	6 300,00	4 000,00	2 300,00
490	Services divers	12 600,00	10 100,00	2 500,00
500	Fournitures et accessoires	16 000,00	10 200,00	5 800,00
610	Mobilier et matériel de bureau	9 000,00	8 300,00	700,00
620	Equipement électronique	39 500,00	31 700,00	7 800,00
		3 428 600,00	1 895 400,00	1 533 200,00

*/ Comme indiqué dans le rapport final sur les crédits alloués
en 1994.

APPENDICE B

MONTANT TOTAL DES DEPENSES ENGAGEES EN 1994 ET EN 1995
AU TITRE DU BUDGET ORDINAIRE, PAR OBJET DE DEPENSE
(En dollars E.-U.)

OBJET DE DEPENSE		TOTAL 1994-1995	TOTAL 1994	TOTAL JANVIER-MAI 1995
010	Postes permanents	1 200 209,27	913 536,40	286 672,87
030	Traitements	2 275,19	-	2 275,19
040	Consultants	535 058,05	480 671,08	54 386,97
050	Heures supplémentaires et sursalaire de nuit	3 366,80	3 366,80	-
070	Postes temporaires	587,26	587,26	-
085	Autres contrats de louage de services individuels	1 562,50	1 562,50	-
100	Dépenses communes de personnel	547 892,25	408 162,79	139 729,46
113	Indemnités de représentation	986,21	736,21	250,00
242	Voyages autorisés des fonctionnaires	244 669,22	130 547,51	114 121,71
413	Fournitures et entretien des locaux	44,14	44,14	-
430	Location et entretien du matériel électronique	16 506,44	15 841,75	664,69
440	Communications	103 710,75	84 259,12	19 451,63
451	Réceptions officielles	634,23	-	634,23
464	Entretien du matériel de bureautique	255,60	255,60	-
490	Services divers	9 496,24	8 427,05	1 069,19
500	Fournitures et accessoires	2 092,93	1 637,15	455,78
610	Mobilier et matériel de bureau	2 161,24	711,24	1 450,00
620	Matériel électronique	28 371,24	28 371,29	-0,05
695	Matériels divers	524,92	-	524,92
		2 700 404,48	2 078 717,89	621 686,59

APPENDICE C

CONTRIBUTIONS AU FONDS D'AFFECTATION SPECIALE AU 30 JUIN 1995 */
(En dollars E.-U.)

Pays/Organisation donateur	1993	1994	1995	Total
Australie	34 915	86 160		121 075
Canada	134 982	134 381	5 344	274 707
Chypre	1 000			1 000
Danemark		200 000	211 500	411 500
Finlande		89 522		89 522
France	105 542	30 362		135 904
Grèce		5 000		5 000
Japon		123 300		123 300
Kenya		5 000		5 000
Pays-Bas	555 139			555 139
Norvège	187 971	62 978	142 154	393 103
Suède		128 287		128 287
Suisse	125 310	456 626	196 750	778 686
Tunisie		2 000		2 000
Etats-Unis	200 000	100 000		300 000
PNUE	300 000	50 000	80 000	430 000
TOTAL	1 644 859	1 473 616	635 748	3 754 223

*/ Non compris une annonce de contribution de 50 000 écus de l'Union européenne non encore reçue.

APPENDICE D

DEPENSES DU FONDS D'AFFECTATION SPECIALE POUR 1994-1995 AU 31 MAI 1995
(En dollars E.-U.)

Code de l'objet de dépense	Description	Dépense
030	Personnel temporaire (autre que celui affecté aux réunions)	1 052 214
050	Heures supplémentaires	7 650
060	Groupe spécial d'experts	33 906
210	Frais de voyage des participants	199 979
242	Voyages autorisés des fonctionnaires	259 338
300	Services contractuels	25 000
440	Dépenses de communication	3 784
800	Bourses/dons/contributions	449 424
Total		2 031 295

APPENDICE E

CONTRIBUTIONS AU FONDS BENEVOLE SPECIAL AU 30 JUIN 1995 */
(En dollars E.-U.)

Pays donateur	1993	1994	1995	Total
Australie		65 735		65 735
Autriche		10 000		10 000
Bénin		1 000		1 000
Canada	77 662		42 257	119 919
Danemark	199 985			199 985
France	103 999	50 020		154 019
Allemagne	185 827			185 827
Grèce		5 000		5 000
Irlande		71 500		71 500
Italie	90 744			90 744
Japon		300 000		300 000
Corée		50 000		50 000
Norvège	199 985	226 359		426 344
Portugal		15 000		15 000
Espagne	42 024	10 000	26 479	78 503
Suède	262 280			262 280
Suisse	66 013			66 013
Royaume-Uni	161 727			161 727
TOTAL	1 390 246	804 614	68 736	2 263 596

*/ Non compris une annonce de contribution de 50 000 écus de l'union européenne non encore reçue.

APPENDICE F

EFFECTIF DU SECRETARIAT DU COMITE AU 31 MAI 1995

	Postes financés sur le budget ordinaire au 31.12.1995	Autres sources de financement		Total
D-2	1	0		1
D-1/L-6	1	0		1
P-5/L-5	1	1	Canada (jusqu'au 15.8.1995)	4
		1	Suisse (jusqu'au 30.4.1995)	
		1	OMM (jusqu'en décembre 1995)	
P-4/L-4	1	0		1
P-3/L-3	1	1	Suède (mars 1994 à février 1995; prorogation en cours de traitement)	2
P-1/L-1	0	1	France (mars 1994 à février 1995) puis Fonds d'affectation spéciale	1
Total D/P/L	5	5		10
Services généraux	4	1	OMM (jusqu'en décembre 1995)	5
TOTAL	9	6		15
